



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 24/06/2021

Reçu en préfecture le 24/06/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210619-23_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°23

DATE DE LA CONVOCATION 14/06/2021	L'an deux mille vingt et un Le dix-neuf juin à neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 14/06/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 11 Présents : 7 Absent(s) : 4 Votants : 7	Étaient présents : Alain PIGEONNIER – Elizabeth DUFOUR –Olivier MAUGER–Laurent RONDEAU – José MATIAS CARVALHO DE MOURA – Isabelle ROBERT Absents représentés : Patricia BAZOT – Sylvain GUICHARD – Guillaume LEVEQUE Absent : Olivier FLIGNY Secrétaire de séance : Monsieur Laurent RONDEAU Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°23 OBJET : Droit de préemption parcelle A 567, A 476, A 571, A 474, A 569	Vu la délibération 13 /2020 attribuant les délégations données au Maire. Considérant que le droit de préemption urbain doit être soumis au vote du Conseil Municipal. Vu la demande en date du 15 mai 2021 par laquelle le Notaire Bruno Barros, 5 Place du Docteur Cesbron – BP 11005 – 95640 Marines demande la déclaration d’intention d’aliéner pour la vente du terrain sis 11, Grande rue, cadastré section A 567, A 476, A 571, A 474, A 569. Vu le délai de décision devant être pris suivant les deux mois de la demande. Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers : Adopte à l’unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la parcelle A 567, A 476, A 571, A 474, A 569.
 CACHET MAIRIE	Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 22 juin 2021 EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
	Le Maire,  Ludovic BAZOT

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Envoyé en préfecture le 24/06/2021

Reçu en préfecture le 24/06/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20210619-23_2021-DE